



Annexe 3 – 9/13

DIRECTION DE L'INDUSTRIE DES MINES ET
DE L'ENERGIE DE NOUVELLE CALEDONIE
BP 465
98845 NOUMEA CEDEX

Mont-Dore le 21 mars 2012

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n° CE09-3160-000056/TDESI_0275
V/ Référence : N°CS12-3160-SI-499/DIMENC

Monsieur Le Président de l'Assemblée de la Province Sud,

Nous accusons réception de votre courrier ci-dessus référencé en date du 22/02/2012. Il apparaît que notre dossier de déclaration n'est pas conforme au regard des dispositions de l'article n°414-4 du code de l'environnement de la Province Sud.

Nous nous sommes rapprochés de vos services et nous a informés que nous devons compléter notre déclaration.

Vous trouverez ci-joint deux exemplaires papier et un exemplaire numérique de notre dossier de déclaration déposé précédemment.

Nous vous prions d'agréer, Monsieur Le Président de la Province Sud, l'expression de salutations distinguées.


Mme Magali CALLEGA
Directeur